



**EXTRAIT DU  
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du  
JEUDI 31 MAI 2018 à 19 h 00  
Salon d'honneur de l'Hôtel de Ville**

**OBJET : D14 - Projet Vals de Saintonge valorisation – Déclaration d'une Installation de Stockage de Déchets Inertes (ISDI) au lieu-dit Fief Brun – Avis sur la demande d'enregistrement**

**Date de convocation : ..... 25 mai 2018**

**Nombre de conseillers en exercice : ..... 29**

**Nombre de présents ..... 25**

Françoise MESNARD, Maire, Cyril CHAPPET, Daniel BARBARIN, Matthieu GUIHO, Jean MOUTARDE, Natacha MICHEL, Myriam DEBARGE, Marylène JAUNEAU, Adjoints ;

Gérard SICAUD, Jacques CARDET, Nicole YATTOU, Anne DELAUNAY, Anne-Marie BREDECHE, Philippe BARRIERE, Patrice BOUCHET, Gaëlle TANGUY, Mathilde MAINGUENAUD, Yolande DUCOURNAU, Jacques COCQUEREZ, Michel JARNOUX, Sylvie FORGEARD-GRIGNON, Henriette DIADIO-DASYLVA, Antoine BORDAS, Sandrine RONTET-DUCOURTIOUX, Hénoc CHAUVREAU, formant la majorité des membres en exercice.

**Représentés : ..... 4**

|                         |                 |                 |
|-------------------------|-----------------|-----------------|
| Jean-Louis BORDESSOULES | donne pouvoir à | Mme la Maire    |
| Médéric DIRAISON        | donne pouvoir à | Cyril CHAPPET   |
| Anthony MORIN           | donne pouvoir à | Daniel BARBARIN |
| Annabel TARIN           | donne pouvoir à | Myriam DEBARGE  |

**Présidente de séance : Françoise MESNARD**

**Secrétaire de séance : Philippe BARRIERE**

Mme la Maire constate que le quorum (15) est atteint et ouvre la séance.

\*\*\*\*\*

Hôtel-de-Ville - BP 10082  
17415 Saint-Jean-d'Angély cedex  
Tél. : 05 46 59 56 56  
Fax : 05 46 32 29 54  
www.angely.net

**TÉLÉTRANSMIS AU  
CONTRÔLE DE LÉGALITÉ**  
sous le n° 017-211703475-20180531-  
2018\_05\_D14-DE  
Accusé de réception Sous-préfecture  
le 4 juin 2018  
Affiché le 4 juin 2018

## N° 14 - PROJET VALS DE SAINTONGE VALORISATION - DÉCLARATION D'INSTALLATION DE STOCKAGE DE DÉCHETS INERTES (ISDI) AU LIEU-DIT FIEF BRUN - AVIS SUR LA DEMANDE D'ENREGISTREMENT

Rapporteur : M. Jean MOUTARDE

Suite à la fermeture de l'Installation de Stockage des Déchets Inertes (ISDI) gérée par Vals de Saintonge Communauté, cette dernière a lancé un appel à projet, souhaitant qu'une entreprise puisse reprendre la gestion du site en conformité avec la réglementation, de manière régulière et pérenne.

La société SEC TP de Saint-Hilaire de Villefranche, après avoir candidaté, a été retenue pour mettre en place le projet Vals de Saintonge Valorisation, sur le site de Saint-Jean-d'Angély, au lieu-dit Fief Brun, en retrait de la route départementale 939.

Celui-ci comportera une activité d'installation de stockage des déchets inertes mais également une plateforme de transit et une activité de broyage-concassage pour les déchets pouvant être recyclés (béton, déchets bitumineux...). Cette activité de broyage-concassage se limiterait à 2 campagnes par an de 1 à 2 semaines chacune.

La durée d'exploitation du site est estimée à 25 ans soit la durée nécessaire au comblement du thalweg existant d'un volume de 250 000 m<sup>3</sup>.

Le site ne présentant pas de sensibilité particulière et les habitations les plus proches étant éloignées d'au moins 400 mètres, la société SEC TP a déposé directement une demande d'enregistrement d'une Installation de Stockage de Déchets Inertes et d'une station de transit de produits minéraux ou de déchets non dangereux inertes, conformément à la nomenclature des installations classées.

Afin de répondre à l'article R 512-46-14 du code de l'environnement, une consultation publique prescrite par la Préfecture se déroulera du 4 juin 2018 au 2 juillet 2018, en Mairie de Saint-Jean-d'Angély et en application de l'arrêté préfectoral n°18-0722 du 09/02/2018, le Conseil municipal est appelé à émettre un avis sur cette demande.

**TÉLÉTRANSMIS AU  
CONTRÔLE DE LÉGALITÉ**  
sous le n° 017-211703475-20180531-  
2018\_05\_D14-DE  
Accusé de réception Sous-préfecture  
le 4 juin 2018  
  
Affiché le 4 juin 2018

AR PREFECTURE

017-211703475-20180531-2018\_05\_D14-DE  
Regu le 04/06/2018

Conseil municipal du 31 mai 2018

Au regard des éléments constituant le dossier, il est proposé au Conseil municipal d'émettre un avis favorable à la demande d'enregistrement.

**Le Conseil municipal**, après délibération,

**ADOpte** les propositions de M. le Rapporteur, **à la majorité des suffrages exprimés (29)**

**Pour : 27      Contre : 2      Abstentions : 0**

**Pour extrait conforme,  
La Maire,  
Conseillère régionale,  
Françoise MESNARD**

**TÉLÉTRANSMIS AU  
CONTRÔLE DE LÉGALITÉ**  
sous le n° 017-211703475-20180531-  
2018\_05\_D14-DE  
Accusé de réception Sous-préfecture  
le 4 juin 2018  
  
Affiché le 4 juin 2018

Cette décision pourra faire l'objet d'un recours administratif ou d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.